

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :
Tél. 04 91 57 75 53
executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE DISSOLUTION

NADIRA
SAS au capital de 100 Euros
79 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND 13010 MARSEILLE
837 493 436 R.C.S. Marseille

Par décision de l'AGE en date du 30/11/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2018, nommé en qualité de liquidateur Madame BEDIAR NADIRA, 115 RUE DE LA GRANIÈRE, Bât B, 13011 MARSEILLE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Marseille. 135408

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

NADIRA
SAS au capital de 100 Euros
79 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND 13010 MARSEILLE
837 493 436 R.C.S. Marseille

Par décision de l'AGE en date du 31/12/2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame BEDIAR NADIRA, 115 RUE DE LA GRANIÈRE, Bât B, 13011 MARSEILLE, pour sa gestion et décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Marseille. 135409

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MV STORE MARSEILLE
Forme : SARL - Capital : 1500 euros - Objet social : l'activité de vente, d'achat, de location et de réparation de tous véhicules à moteur, neufs et d'occasions.
Siège social : 984 Avenue des Paluds, Zi des Paluds, 13400 AUBAGNE.
Gérant : Monsieur TODISCO Arnaud domicilié 31 Chemin des Vignes 13710 FUVEAU - **Durée :** 99 ans RCS MARSEILLE. 135407

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PRESTIGE PEINTURE
Forme : SAS - Objet social : commerce de gros de produits chimiques et pièces de carrosserie.
Siège social : 72 Impasse de la Chapelle, 13013 Marseille.
Capital : 5 000 euros.
Président : Monsieur ABDELLI Sabri, demeurant idem siège.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille. 135408

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ISLADESSERTO - Forme : SASU
Objet social : vente de desserts à emporter.
Siège social : 3 Rue des Biskra, 13014 Marseille.
Capital : 1 000 euros.
Président : Madame GOUALA Hannan, demeurant idem siège.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 135438

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MADONE
Enseigne : MARIUS BURGER - Forme : SAS
Objet social : commerce de restauration rapide, vente de plats à emporter, débit de boissons.
Siège social : 602 Avenue du 7ème Régiment du Tirailleur Algérien 13190 ALLAUCH - **Capital :** 1 500 euros.
Président : Monsieur LOI Kevin demeurant 75 Chemin de la Pignore 13400 AUBAGNE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 135441



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 22 janvier 2019, il sera procédé, sur le territoire de la commune d'Arles, à l'ouverture d'une enquête publique portant la demande formulée par la société EARL DOMAINE DE MONTMAJOUR afin de réaliser des travaux d'amélioration de la qualité agronomique des sols au lieu-dit « Galignan Est », sur le territoire de la commune d'Arles

A été désigné, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Joël GUITARD, docteur es sciences physiques.

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public pendant une durée de trente et deux jours consécutifs, du lundi 11 février 2019 au jeudi 14 mars 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'Arles aux heures habituelles d'ouverture des services.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

- consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, bd Paul Peytral, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 426).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie d'Arles siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse pref-ep-domainemontmajour@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maximum 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Joël GUITARD qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie d'Arles :** Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Pôle Procédures et Documents d'Urbanisme - 2ème étage bureau 225 - 11 rue Parmentier - 13200 Arles
- le lundi 11 février 2019 de 9h à 12h
- le mardi 19 février 2019 de 14h à 16h30
- le mercredi 27 février 2019 de 9h à 12h
- le jeudi 14 mars 2019 de 14h à 16h30.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie d'Arles, siège de l'enquête et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais(1).

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an dans la mairie précitée ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision au titre du Code de l'environnement est le préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation ou refus du projet porté par le pétitionnaire, après avis, le cas échéant, de la formation spécialisée des carrières de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est Monsieur Nicolas DE SAMBUCY DE SORGUE. Des informations peuvent lui être demandées au 04.90.54.72.93.

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau
Gilles BERTOTHY

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne. 135394



Ville de
Saint-Tropez

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'ABROGATION PARTIELLE DU PLU (PARCELLE BA 442)

Par arrêté municipal N°325/2019 en date du 16 janvier 2019, le Maire de Saint-Tropez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'abrogation partielle du PLU (parcelle BA 442).

Par décision n°E1800093/83 en date du 18 décembre 2018, a été désigné par M le Président du Tribunal Administratif de Toulon Monsieur André VANTALON, Chargé d'études CETE, suivi de barrages et déchets OM, responsable LGV SEA (er).

L'enquête se déroulera à la mairie du 18 février 2019 au 22 mars 2019 inclus du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à l'adresse suivante, Monsieur le commissaire-enquêteur Mairie de Saint-Tropez, BP 161, 83992 Saint-Tropez cedex. Le public pourra consulter le dossier soumis à enquête sur le site internet de la ville www.saint-tropez.fr Le public peut faire également parvenir ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville-sainttropez.fr

Un point d'accès informatique gratuit est mis à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00 pour consulter le dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie aux jours et heures suivants :

- Le 18 février 2019 de 9H30 à 12H00
- Le 01 mars 2019 de 9H30 à 12H00
- Le 22 mars 2019 de 14H00 à 17H00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus sans délai à la disposition du public à la Mairie de Saint-Tropez, direction de l'urbanisme, 1 rue de la Ponche 83990 Saint-Tropez. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leurs frais.

Le Maire,
Jean-Pierre TUVERI

135274

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

Cap Constantin
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 816 boulevard de Tabarin
83420 LA-CROIX-VALMER
814 246 302 R.C.S. Frejus

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 décembre 2018 constatant leur consentement unanime, les Associés ont procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de 7 200 euros, pour le porter à 8 200 euros, par élévation de la valeur nominale de chaque action de 10 à 82 euros, suivie d'une réduction de capital de 7 200 euros, pour être ramenée à 1 000 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 82 à 10 euros pour apurer les pertes sociales.

En conséquence de la réalisation des opérations susvisées, intervenue le 12 décembre 2018, l'alinéa suivant a été ajouté à l'article 7 des statuts, le reste de cet article demeurant inchangé :

Article 7 - Apports

Aux termes d'un acte sous seing privé constatant le consentement unanime des Associés en date du 7 décembre 2018 et des certificats du dépositaire établis respectivement par un établissement bancaire et par le Commissaire aux Comptes, constatant les versements correspondants, le capital social, fixé à 1 000 euros (100 actions de 10 euros), a été augmenté, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 7 200 euros par élévation de la valeur nominale de chaque action pour le porter à 8 200 euros, puis réduit afin d'apurer les pertes sociales, d'un montant de 7 200 euros par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action, pour être ramenée à 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune. 135365

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision ordinaire du 28/06/2018, de l'associé unique de la société ISE - INNOTECH SUD EST, SARL au capital de 25 000 euros dont le siège social est 9 boulevard de Strasbourg, 83000 TOULON et immatriculée 800 198 988 RCS TOULON, Madame Delphine WOZNIAK, demeurant Oude Heirweg 13, B-8890 MOORSLEDE (BELGIQUE), a été nommée en qualité de nouvelle gérante en remplacement de M. Bart DUJARDIN démissionnaire. Dépôt légal au GTC TOULON.

Pour avis,
La gérance

135410



AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
COMMUNE DE SAINT-CANNAT
INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération n°URB 022-5153/18/CM en date du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé l'instauration d'un droit de préemption urbain sur les périmètres des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cannat. Cette délibération est affichée en mairie depuis le 21 janvier 2019. 135444